

Exposition

La Spéciale d'élevage



Les expositions félines sont des concours de conformité aux standards permettant l'obtention de titres, toutes les races y sont représentées. L'exposition « Spéciale d'élevage » a la particularité de ne regrouper que les spécimens d'une seule et même race.

En théorie la « Spéciale d'élevage » est un événement exceptionnel qui regroupe un nombre représentatif de sujets, elle permet de « faire le point » sur l'état de la race à un moment précis et vise à participer à l'orientation de la sélection de la race.

Dans la pratique, c'est l'occasion de rassembler éleveurs et amateurs de norvégien dans un esprit convivial pour échanger sur la race mais il s'agit avant tout d'un concours de beauté qui permet de montrer au plus grand nombre les plus beaux sujets et de faire connaître les éleveurs et les particuliers qui participent à la pérennité de la race.

Il ne faut pas confondre « Spéciale de race » et « Spéciale d'élevage ».

La « Spéciale de race » est organisée par un club généraliste et ne compte pas pour la SQR alors que la « Spéciale d'élevage » sera prise en compte.

L'absurdité du système est qu'une « Spéciale de race » qui rassemble plus de 100 norvégiens peut ne pas être reconnue par le L.O.O.F. alors qu'une « Spéciale d'élevage » qui ne compte que 50 chats le sera....

Les expositions félines sont en perte de vitesse, le nombre des exposants et des visiteurs diminuant d'année en année. Pour inciter les éleveurs à exposer, le L.O.O.F. a instauré, pour les chats âgés de plus de 10 mois, l'obligation de comptabiliser un « excellent » en spéciale d'élevage pour obtenir le qualificatif de reproducteur « recommandé » dans le système de qualification des reproducteurs.

Est-ce la meilleure solution pour augmenter le nombre des participations aux expositions félines ?

L'avenir nous le dira.....

Le règlement de la Spéciale d'élevage

Les chats participant à une spéciale sont engagés dans les mêmes classes que lors d'une exposition classique : 3-6 mois, 6-10 mois, CAC, CACIB, CAGCI, CACE, CAGCE, CAP, CAPIB, CAGPI, CAPE, CAGPE, Honneur.

Le ou les juges qui officient à la spéciale choisissent les « **Best in Show** » dans les différentes catégories.

De plus l'élection des **10 meilleurs chats dans la race** peut être prévue indépendamment des best in show classiques. Le club organisateur de l'exposition peut décider d'appeler au podium les 10 meilleurs chats de la spéciale, indépendamment de leur âge ou sexe. Ceci représente un plus pour le public (animation) et pour les éleveurs. Ces chats ne sont pas forcément les mêmes que ceux des Best in Show (exemple : les 3 meilleurs pourraient être des femelles adultes, dont une seule aurait pu être Best in Show).

Les chats inscrits à la Spéciale peuvent participer à des classes d'élevage spécifiques (les conditions d'inscription à ces classes supplémentaires sont variables selon les clubs organisateur de l'exposition):

- ♦ **Le lot d'élevage** : il s'agit de la présentation et du classement de trois fils ou filles d'un même reproducteur (mâle ou femelle) afin d'examiner l'homogénéité et la qualité de sa descendance.
- ♦ **Les 3 générations** : C'est la présentation de trois sujets (ex : père, fille, petit-fils) issus de trois générations successives afin d'examiner la transmission des caractères morphologiques.
- ♦ **Vétérane** : Est considéré comme vétérane un chat mâle ou femelle, neutre ou entier âgé de plus de 6 ans.



Les impératifs de la Spéciale d'élevage

La « Spéciale d'élevage » doit répondre aux règles établies par le L.O.O.F. pour pouvoir être prise en compte dans le Système de qualification des reproducteurs.

L'exposition est placée **exclusivement** sous l'égide d'un club de race affilié au LOOF. La déclaration de la spéciale d'élevage est publiée sur le site du LOOF dans un calendrier spécifique.

Un nombre minimum de chats présents et jugés au cours de l'exposition est imposé, ce nombre est d'un **minimum de 50 chats** pour le Norvégien.

Avant de vous inscrire dans une Spéciale d'élevage, il est recommandé de se renseigner sur les conditions d'inscription à l'exposition car **si l'effectif imposé par le L.O.O.F. n'est pas atteint à la clôture des inscriptions, la « spéciale d'élevage » ne pourra être homologuée par le LOOF** en tant que telle et les résultats ne seront pas pris en compte dans les grilles de sélection du Système de Qualification des Reproducteurs.

Attention

Les clubs organisateurs des « Spéciales d'élevage » n'ont à ce jour prévu **aucune modalité de remboursement** pour les exposants en cas de non validation de l'exposition par le L.O.O.F.

